

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : page de garde

APF Pools

Identification de la société/entreprise	Dryden Aqua Distribution AG Industriering 68 4227 Büsserach Tel: +41 61 789 91 80
1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox-Zentrum) www.toxi.ch
Date de révision	02.11.2023
Version	1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Classe de stockage 8.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	<u>Dioxyde de titane (N° CAS: 13463-67-7)</u> Valeur VME: 3 mg/m ³ (a) a=fraction alvéolaire Notations: SSc SSc=Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus
------------------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Utiliser une protection respiratoire conformément à la fiche de données de sécurité section 8.2.
<i>Protection des mains</i>	Utiliser des gants de protection (EN 374) conformément à la section 8.2 de la fiche de données de sécurité. Les temps de passage exacts et l'épaisseur de la couche du gant doivent être déterminés par le fabricant du gant.
<i>Protection des yeux</i>	Utiliser une protection des yeux (EN 166) conformément à la fiche de données de sécurité section 8.2.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 16 03 03.
Emballages contaminés	Les emballages contenant des résidus doivent être éliminés comme le produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 15 01 02.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (RS 813.11) Ordonnance sur les déchets, OLED (RS 814.600) Ordonnance sur les mouvements de déchets, OMoD (RS 814.610) Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1) Valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail Suva no. 1903 Guide patique "Entreposage des matières dangereuses" Classe de stockage 8. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
------------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 18.05.2023
Date de la Première Édition: 18th Novembre 2020
Version: V2.1

APF Pools

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit APF Pools
Code du produit. 20011, 20011-BD & 20019
Identificateur de formule unique (IFU) GCJ0-E07S-U00W-F2KU
Forme nano Le produit ne contient pas de nanoparticules.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Floculant et coagulant à vaste spectre
Usages déconseillés Rien d'autre que ce qui précède.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société
Dryden Aqua Ltd
Butlerfield Industrial Estate,
Bonnyrigg,
Edinburgh EH19 3JQ,
United Kingdom
Téléphone +44 (0) 18758 22222
Fax +44 (0) 18758 22229
E-mail (personne compétente) agnieszka@drydenaqua.com (Agnieszka Szewczyk)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence (Centre antipoison) + 33 (0)1 45 42 59 59 Heures de bureau: 24 heures, 7 jours par semaine
+44 (0) 1978 528459 24/7 +44 (0) 1978 528459
Langue(s) parlée(s) : CHMTREC
Anglais

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Met. Corr. 1; H290
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Chronic 3; H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Nom du Produit Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
APF Pools
Contient: Aluminium chloride, basic; Lanthanum(III) chloride hydrate

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

Danger

Mention(s) de Danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 18.05.2023
Date de la Première Édition: 18th Novembre 2020
Version: V2.1

APF Pools

Mention(s) de mise en garde

H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P305+P354+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EUH208: Contient: Lanthanum(III) chloride hydrate. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Rien de connu

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances
non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Aluminium Chloride	3 - 6	1327-41-9	215-477-2	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Met. Corr. 1 ; H290 Eye Dam. 1 ; H318
Lanthanum(III) chloride hydrate	3 - <25	20211-76-1	233-237-5	01-2119452063-49-0002	Met. Corr. 1 ; H290 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411
Aluminium Hydroxychloride	1 - <5	12042-91-0	234-933-1	01-2119533142-53-xxxx	Met. Corr. 1 ; H290
2-Propen-1-aminium, N,N-dimethyl-N-2-propen-1-yl-, chloride (1:1), homopolymer	1 - <2.5	26062-79-3	607-855-4	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Aquatic Chronic 3 ; H412

Valeur limite de concentration spécifique (SCL) & Facteur M

Identité chimique de la substance	n°CAS	N°CE	Valeur limite de concentration spécifique (SCL)	Facteur M
Lanthanum(III) chloride hydrate	20211-76-1	233-237-5	Skin Sens. 1; H317 ≥ 10	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 18.05.2023
Date de la Première Édition: 18th Novembre 2020
Version: V2.1

APF Pools

Note: Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16.

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur

N'agir qu'en l'absence de risques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grande quantité. NE PAS faire vomir. L'ingestion peut provoquer des dommages au tube digestif. Requérir le secours d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions des yeux. Peut produire une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Instructions pour le Médecin: ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer nécessaire.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux matériaux environnants

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûle pas.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. et Combinaison de protection assurant une protection complète Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

N'agir qu'en l'absence de risques. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 18.05.2023
Date de la Première Édition: 18th Novembre 2020
Version: V2.1

APF Pools

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact. Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Consulter Aussi les Rubrique: 8, 13.

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. S'assurer d'une ventilation adéquate lors de l'utilisation du produit et suivre les principes de bonne hygiène du travail notamment pour le contrôle de l'exposition individuelle. Éviter tout contact. Ne pas ingérer. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. A maintenir dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient fermé. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Protéger du rayonnement solaire direct.
- température de stockage
Matières incompatibles
- Stable à des températures ambiantes.
Eviter tout contact avec acides et alcalins. Agents oxydants forts. Ce produit peut réagir avec les métaux. Métaux non résistants aux acides, Bases, Acier non allié, Surfaces galvanisées.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir Rubrique: 1.2.

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	n°CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Annee
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
Titane (dioxyde de), en Ti	13463-67-7	1	10	-	-	-	-	291	1987

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 valeur limite biologique** Non fixé
- 8.1.3 PNECs et DNELs** non applicable
- 8.2 Contrôle de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** S'assurer d'une ventilation adéquate lors de l'utilisation du produit et suivre les principes de bonne hygiène du travail notamment pour le contrôle de l'exposition individuelle. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Il faut s'assurer qu'il y a à proximité du lieu de travail une fontaine rince yeux et une douche de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 18.05.2023
Date de la Première Édition: 18th Novembre 2020
Version: V2.1

APF Pools

Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Veiller à la propreté et au bon ordre. L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes CEN et après consultation du fournisseur de l'équipement de protection individuelle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter tout contact. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles.

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (EN374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Recommandés: Néoprène

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Recommandés: EN143 Type A-P2

Risques thermiques

non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	bleu
Odeur	Sans odour
Point de fusion/point de congélation	< -3 °C (< 26.6 °F)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	102 °C (215.6 °F)
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable
Point éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
pH	3.0 – 4.0
Viscosité, cinématique	60 - 100 cP @ 25°C
Solubilité	Eau: miscible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 18.05.2023
Date de la Première Édition: 18th Novembre 2020
Version: V2.1

APF Pools

Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Autres: Non disponible Non disponible
Pression de vapeur	Non applicable
Densité et densité relative	1.10 - 1.30 g/cm ³
Densité de vapeur relative	Non disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Pourcentage volatilité (%):	85.2 % estimé
Densité	1.05 – 1.25

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4 Conditions à éviter	Eviter le stockage prolongé à haute température. Protéger du rayonnement solaire direct. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles.
10.5 Matières incompatibles	Eviter tout contact avec acides et alcalins. Agents oxydants forts. Ce produit peut réagir avec les métaux. Métaux non résistants aux acides, Bases, Acier non allié, Surfaces galvanisées
10.6 Produits de décomposition dangereux	Rien de connu

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
Toxicité aiguë - Ingestion	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) >2,000 mg/kg.
Toxicité aiguë - Inhalation	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) >20 mg/L (air (Vapour)
Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) > 2,000 mg/kg.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Mélange: Eye Dam. 1; Provoque de graves lésions des yeux.
Aluminium Chloride	Eye Dam. 1; H318: Provoque de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. (lapin) (OECD 405)
Lanthanum(III) chloride hydrate	Eye Dam. 1; H318: Provoque de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. (lapin) (OECD 405) (Solution aqueuse: pH 3.1)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Mélange: EUH208: Contient: Lanthanum(III) chloride hydrate. Peut produire une réaction allergique. Skin Sens. 1; H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Lanthanum(III) chloride hydrate	Sensibilisation (Souris) positif (OECD 429)
Mutagenicité sur les cellules germinales	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

APF Pools

Toxicité pour la reproduction	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers	
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune substance identifiée comme présentant des propriétés de perturbateur endocrinien.
11.2.2 Autres informations	Aucune/aucun

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Mélange: Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. estimé LC50 (Mélange): > 10 à ≤ 100 mg/l.
Lanthanum(III) chloride hydrate	Aquatic Chronic 2; H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Référence: Inventaire européen de la classification et de l'étiquetage
2-Propen-1-aminium, N,N-dimethyl-N-2-propen-1-yl-, chloride (1:1), homopolymer	Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Référence: Inventaire européen de la classification et de l'étiquetage
12.2 Persistance et dégradabilité	Le produit contient des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables. Les autres composants du produit sont lentement biodégradables.
Aluminium Chloride	Non applicable pour substances inorganiques.
Aluminium Hydroxychloride	Non applicable pour substances inorganiques.
2-Propen-1-aminium, N,N-dimethyl-N-2-propen-1-yl-, chloride (1:1), homopolymer	Aucune information disponible.
Lanthanum(III) chloride hydrate	Aucune information disponible.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
Aluminium Chloride	Aucune information disponible.
Aluminium Hydroxychloride	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.
2-Propen-1-aminium, N,N-dimethyl-N-2-propen-1-yl-, chloride (1:1), homopolymer	Aucune information disponible.
Lanthanum(III) chloride hydrate	Aucune information disponible.
12.4 Mobilité dans le sol	Le produit est miscible à l'eau. Peut se répandre dans les réseaux d'eau.
Aluminium Chloride	Aucune information disponible.
Aluminium Hydroxychloride	Aucune information disponible.
2-Propen-1-aminium, N,N-dimethyl-N-2-propen-1-yl-, chloride (1:1), homopolymer	Aucune information disponible.
Lanthanum(III) chloride hydrate	Mobilité dans le sol peu probable. Log Koc; 5.67 - 6.92 Source; Dossier d'inscription auprès de l'ECHA
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB. Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune substance identifiée comme présentant des propriétés de perturbateur endocrinien.
12.7 Autres effets nocifs	Aucune/aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 18.05.2023
Date de la Première Édition: 18th Novembre 2020
Version: V2.1

APF Pools

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides contiennent encore des résidus de produit. De ce fait, suivre les avertissements indiqués sur l'étiquette du récipient, même après que celui-ci a été vidé. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. Revalorisation ou recyclage si possible.

Déchets classification selon Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Code des déchets: HP4 (Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires)

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA/OACI
14.1 Numéro ONU ou Numéro d'identification	UN 2581	UN 2581	UN 2581	UN 2581
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Aluminium Chloride Solution	Aluminium Chloride Solution	Aluminium Chloride Solution	Aluminium Chloride Solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2			
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable			
14.8 Indications diverses	aucune/aucun			

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et limites d'utilisation
EU - REACH (1907/2006) CoRAP évaluation des substances
À observer:

Sans restriction
Aluminium Chloride: Substance évaluée en 2015

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

15.1.2 Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification interne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Mis à jour S3.2, S14.5. Version mise à jour et date. S'il vous plaît examiner SDS avec soin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 18.05.2023
Date de la Première Édition: 18th Novembre 2020
Version: V2.1

APF Pools

Les sections indiquées comme suit ont été révisées:

Version: V2.1

Date d'édition: 18.05.2023

Date de première sortie: 18th Novembre 2020

References:

Enregistrement(s) ECHA pré-existant Aluminium chloride (n°CAS 1327-41-9), Lanthanum(III) chloride hydrate (n°CAS 20211-76-1), et Dialuminium Chloride Pentahydroxide (n°CAS 12042-91-0).

Inventaire européen de la classification et de l'étiquetage pour 2-Propen-1-aminium, N,N-dimethyl-N-2-propen-1-yl-, chloride (1:1), homopolymer (n°CAS 26062-79-3)

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Met. Corr. 1 ; H290	Jugement d'expert
Eye Dam. 1 ; H318	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3 ; H412	Calcul du seuil
EUH208: Contient: Lanthanum(III) chloride hydrate. Peut produire une réaction allergique.	Calcul du seuil

LÉGENDE

ADN	ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CLP	Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
IATA	IATA : Association internationale du transport aérien
ICAO	OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
vPvB	vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Met. Corr. 1; Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1
Skin Sens. 1; Allergène cutané, Catégorie 1
Eye Dam. 1; Catégorie Lésions oculaires 1
Aquatic Chronic 2; Danger pour l'environnement aquatique, Chronique , Catégorie 2
Aquatic Chronic 3; Danger pour l'environnement aquatique, Chronique , Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208: Contient: (nom de la substance sensibilisante) Peut produire une réaction allergique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 18.05.2023
Date de la Première Édition: 18th Novembre 2020
Version: V2.1

APF Pools

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Dryden Aqua Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Dryden Aqua Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Non applicable